

## ÉTABLISSEMENT



**SICTIAM (06)**  
Les Oréades  
125 rue des Amandiers -  
CS70257  
06905 Sophia Antipolis Cedex

# AVIS DE MARCHÉ

## FOURNITURES

Avis de marché – directive générale, régime ordinaire

## Section 1 - Acheteur

### 1.1 Acheteur

Nom officiel : SICTIAM (06).

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public, contrôlé par une collectivité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

## Section 2 - Procédure

### 2.1 Procédure

Titre: SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE ET INNOVANT DE SOLUTIONS ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES BASÉES SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.

Description: Les collectivités territoriales cherchent à intégrer des solutions d'Intelligence Artificielle (IA) pour améliorer leurs services publics, optimiser leurs processus internes et répondre aux besoins des citoyens de manière plus efficace. Le SICTIAM souhaite proposer à ses adhérents une offre complète de services d'intelligence artificielle pour répondre à leurs enjeux et défis quotidiens. Le SICTIAM met donc en place un Système d'Acquisition Dynamique (SAD) visant à acquérir des outils basés sur l'intelligence artificielle (IA) pour optimiser divers services publics. Ce système devra permettre une réponse rapide et adaptée aux besoins évolutifs de la collectivité. Cette consultation vise à sélectionner un ensemble de prestataires capables de fournir un accompagnement dans la mise en oeuvre de projets IA. L'objectif est de constituer un écosystème d'entreprises capables de proposer des solutions intégrant de l'IA pour répondre aux cas d'usage des collectivités, soit avec des solutions « sur étagères », soit avec des solutions sur-mesure nécessitant un développement spécifique. Le SAD est destiné à répondre aux besoins du SICTIAM, de ses adhérents actuels et à venir ainsi que des autres bénéficiaires de sa centrale d'achat

Identifiant interne: 2025-AFFAIRE-14.

Type de Procédure: Autre procédure en plusieurs étapes.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: Le SAD est passé en application des articles R.2162-37 à R.2162-51 du code de la commande publique. La procédure est entièrement électronique, dès la publication de l'avis de mise en oeuvre du système jusqu'à son expiration. Conformément à l'article R2162-41 du code de la commande publique, l'acheteur offre par voie électronique, pendant toute la durée de validité du système, un accès libre, direct et complet aux documents de la consultation. La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en oeuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en oeuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

#### 2.1.1 Objectif

Nature du marché: fournitures.

Nature supplémentaire du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

Ville: Sophia Antipolis.

Code postal: 06905.

Code NUTS: FRL03.

Pays: FRANCE.

#### 2.1.3 Valeur

Informations complémentaires du marché: 112000000 EUR.

Informations complémentaires du marché: 0 EUR.

#### 2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires de la procédure: Les informations à fournir au titre de la candidature sont indiquées dans le dossier de consultation. Le SAD est destiné à répondre aux besoins du SICTIAM, de ses adhérents actuels et à venir ainsi que des autres bénéficiaires de sa centrale d'achat.

Base juridique : Directive 2014/24/EU

#### 2.1.5 Conditions de passation des marchés

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 9.

Nombre maximum de lots pour lesquels des marchés peuvent être attribués à un soumissionnaire : 9.

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Description: Sans objet.

## Section 5 - Lot

### 5.1 LOT N° : LOT-0001

Identifiant interne: Catégorie 1.

Titre: Performance administrative.

Description: La présente catégorie regroupe les solutions d'Intelligence Artificielles destinées à améliorer l'efficacité, la rigueur et la réactivité des fonctions supports et des services de gestion des services publics. Elle vise à optimiser les processus administratifs, faciliter la rédaction et l'analyse documentaire, et accompagner la prise de décision. Elle s'adresse particulièrement aux directions générales, aux services supports (secrétariat, RH, juridique, finances...), et aux services métiers ayant des besoins de traitement documentaire, de suivi d'activité ou d'aide à la décision. Les prestations sélectionnées dans le cadre de ce SAD doivent permettre : de moderniser les processus internes, de fiabiliser la production documentaire, de faciliter l'accès à l'information (interne ou citoyenne), le pilotage par les données dans les services métiers..

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

#### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

#### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques..

#### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 20000000 EUR.

#### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises  
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

#### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

#### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

#### 5.1.10 Critères d'attribution

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12

du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variante : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours :** La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

### 5.1 LOT N° : LOT-0002

Identifiant interne: Catégorie 2.

Titre: Gestion des déchets.

Description: Cette catégorie vise à référencer des solutions numériques ou prestations permettant aux collectivités d'améliorer la performance de leur service de gestion des déchets, tant sur le plan opérationnel, qu'environnemental et économique. Les solutions attendues doivent contribuer à l'optimisation des tournées, au suivi de la qualité du tri, et à l'analyse des flux, dans une logique d'aide à la décision, de transparence et de sobriété..

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

#### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

#### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des

opérateurs économiques.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 10000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises  
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

### 5.1.10 Critères d'attribution

### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

### Conditions de présentation :

### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et**

**de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)  
**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SICTIAM (06)  
**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)  
**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice  
**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)  
**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

## 5.1 LOT N° : LOT-0003

Identifiant interne: Catégorie 3.

Titre: Aménagement du territoire.

Description: Cette catégorie vise à référencer des solutions numériques, capteurs et prestations technologiques permettant d'améliorer la gestion des espaces publics, la sécurité urbaine, la performance des réseaux et la mobilité, la gestion des espaces verts, et la gestion des flux de circulation. Elle couvre des usages de terrain très concrets, au service de la qualité de vie, de la sobriété énergétique, et de la planification urbaine raisonnée..

### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 6000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

### 5.1.9 Critères de sélection

**Type :** Autre.

**Nom :** L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description :** La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère :** Utilisés

### 5.1.10 Critères d'attribution

### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la

notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

#### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours :** La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

#### 5.1 LOT N° : LOT-0004

Identifiant interne: Catégorie 4.

Titre: Gestion des risques environnementaux et technologiques.

Description: Cette catégorie du SAD regroupe des solutions numériques, services et dispositifs technologiques destinés à anticiper, suivre ou atténuer les risques liés à l'environnement naturel (aléas climatiques, feux de forêt, inondations, érosion, mouvements de terrain ou perte de biodiversité) ou technologiques liés à une activité industrielle (explosion, fuite toxique, fuite de gaz, etc.). Elle permet aux collectivités d'intégrer des outils d'observation, de modélisation et de prévention, au service de la sécurité publique et de la gestion durable des territoires..

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

#### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

#### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

#### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 5000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

#### 5.1.10 Critères d'attribution

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requise

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requise

#### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)  
**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

## 5.1 LOT N° : LOT-0005

Identifiant interne: Catégorie 5.  
Titre: Action sociale et handicap.

Description: Cette catégorie vise à référencer des solutions numériques, services technologiques ou outils d'aide à la décision permettant de renforcer l'efficacité et la réactivité des politiques sociales et médico-sociales portées par les collectivités, en particulier auprès des publics fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, en précarité). L'objectif est de soutenir l'autonomie, de favoriser l'inclusion, d'améliorer la gestion des ressources sociales, et de proposer une action plus proactive et ciblée..

### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.  
Type de marché additionnel: services.  
Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..  
Ville: Sophia Antipolis.  
Code Postal: 06905.  
Pays: France.

### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.  
Date de Fin: 03/11/2035.

### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 10000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises  
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.  
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.  
Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

### 5.1.9 Critères de sélection

**Type :** Autre.  
**Nom :** L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..  
**Description :** La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..  
**Utilisation de ce critère :** Utilisés

### 5.1.10 Critères d'attribution

### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.  
Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4



avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variante : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours :** La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévue aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passage de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

### 5.1 LOT N° : LOT-0006

Identifiant interne: Catégorie 6.

Titre: Santé intelligente et parcours de soins.

Description: Les candidats au SAD devront être en mesure de proposer des solutions répondant aux enjeux majeurs du secteur de la santé, à savoir l'amélioration du diagnostic et de l'aide à la décision médicale, l'optimisation des parcours patients, la maîtrise des coûts et la gestion administrative, ainsi que le renforcement de la sécurité et de la qualité des soins. Les solutions proposées devront démontrer leur capacité à soutenir efficacement les professionnels de santé, à améliorer l'expérience et le suivi des patients, et à favoriser l'innovation en matière de recherche clinique et de formation. Le système attendu devra être interopérable, sécurisé, évolutif et conforme aux standards réglementaires en vigueur..

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

#### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de fin: 03/11/2035.

#### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

#### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 40000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises  
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.  
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.  
Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

#### 5.1.10 Critères d'attribution

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.  
Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variante : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

#### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres** : SICTIAM (06)

### 5.1 LOT N° : LOT-0007

Identifiant interne: Catégorie 7.

Titre: Sécurité des biens et des personnes.

Description: Cette catégorie vise à référencer des solutions numériques ou dispositifs technologiques permettant aux collectivités de prévenir les risques, détecter les comportements ou situations à risque, et intervenir plus rapidement en cas d'incident. Elle concerne les enjeux de vidéoprotection intelligente, de gestion de crise, de prévention des incivilités, ou encore d'alerte automatisée, dans une logique de ville sûre, réactive et respectueuse des libertés publiques..

### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans.

Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 5000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

#### 5.1.10 Critères d'attribution

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requise

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

**Conditions du marché :**

Facturation électronique : Requête

**5.1.15 Techniques**

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours :** La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

**5.1 LOT N° : LOT-0008**

Identifiant interne: Catégorie 8.

Titre: Valorisation du territoire.

Description: Cette catégorie regroupe les solutions visant à renforcer la visibilité, l'attractivité et le dynamisme du territoire, qu'il s'agisse d'attirer des entreprises, de soutenir le commerce local, ou de développer une offre touristique innovante. Elle permet aux collectivités de s'appuyer sur des outils numériques, des services intelligents ou des plateformes collaboratives pour stimuler l'activité économique, mettre en valeur les atouts culturels ou naturels et améliorer l'image du territoire..

**5.1.1 Objectif**

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.

Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

**5.1.2 Lieu d'exécution**

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..

Ville: Sophia Antipolis.

Code Postal: 06905.

Pays: France.

**5.1.3 Durée estimée**

Date de début: 03/11/2025.

Date de Fin: 03/11/2035.

**5.1.4 Renouvellement**

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

**5.1.5 Valeur**

Valeur (hors TVA): 4000000 EUR.

**5.1.6 Informations générales**

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

**5.1.7 Achats stratégiques**

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

**5.1.8 Critères d'accessibilité**

### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.

**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..

**Utilisation de ce critère** : Utilisés

### 5.1.10 Critères d'attribution

#### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

#### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..

Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variante : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

### 5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours** : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres** : SICTIAM (06)

### 5.1 LOT N° : LOT-0009

Identifiant interne: Catégorie 9.

Titre: Aide à la décision territoriale.

Description: Cette catégorie regroupe les solutions technologiques conçues pour soutenir les décideurs publics dans la planification, la gestion et l'évaluation des politiques territoriales. Elle permet de structurer des outils de visualisation, simulation, analyse prédictive ou croisement de données, outil d'assistance à la cartographie des risques, au contrôle de gestion, à la prospective financière...en facilitant la prise de décisions plus efficaces, éclairées et anticipatrices à l'échelle locale ou intercommunale..

#### 5.1.1 Objectif

Type de marché: fournitures.

Type de marché additionnel: services.  
Classification CPV: 48900000. 72212900. 72220000. 30200000.

### 5.1.2 Lieu d'exécution

Lieu d'exécution: L'adresse précise d'exécution des prestations sera indiquée dans chaque marché spécifique..  
Ville: Sophia Antipolis.  
Code Postal: 06905.  
Pays: France.

### 5.1.3 Durée estimée

Date de début: 03/11/2025.  
Date de Fin: 03/11/2035.

### 5.1.4 Renouvellement

Description: La présente catégorie du SAD court à compter de la date à laquelle le premier opérateur économique est informé de son admission. Elle est conclue pour une durée de 120 mois, soit 10 ans. La durée maximum des marchés spécifiques est de 4 ans. Conformément à l'article R. 2162-40 du code de la commande publique, l'acheteur peut mettre fin unilatéralement au SAD. Cette décision qui peut intervenir à tout moment n'ouvre aucun droit à indemnisation des opérateurs économiques.

### 5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 12000000 EUR.

### 5.1.6 Informations générales

Les noms et qualifications professionnelles du personnel affecté à l'exécution du marché doivent être indiqués: Non requises  
Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.  
Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

### 5.1.7 Achats stratégiques

Objectif de l'approvisionnement stratégique: none.  
Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

### 5.1.8 Critères d'accessibilité

### 5.1.9 Critères de sélection

**Type** : Autre.  
**Nom** : L'admission des candidats au SAD se fait au regard des informations demandées dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..  
**Description** : La liste des informations à fournir au titre de la candidature est indiquée dans le Cadre de réponse disponible dans le dossier de consultation..  
**Utilisation de ce critère** : Utilisés

### 5.1.10 Critères d'attribution

### 5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.  
Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

### 5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)..  
Date limite de réception des demandes de participation : 06/10/2025 à 12:00.  
Soumission électronique : Requise  
Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.  
Catalogue électronique : Non autorisée  
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.  
Variantes : Non autorisée

#### Conditions de présentation :

#### Conditions du marché :

Facturation électronique : Requise

### 5.1.15 Techniques

Aucun  
Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Nice

**Informations relatives aux délais de recours :** La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature des marchés spécifiques sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** SICTIAM (06)

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Nice

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** SICTIAM (06)

**Organisation qui traite les offres :** SICTIAM (06)

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

Nom officiel : SICTIAM (06).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 25060187900076.

Adresse postale : Les Oréades.

Adresse postale : Les Oréades. 125 rue des Amandiers - CS70257.

Ville : Sophia Antipolis Cedex.

Code postal : 06905.

Pays : FRANCE.

Point de contact: Service de la Commande Publique.

Adresse électronique: marches@sictiam.fr.

Téléphone: +33 492969292.

Télécopieur: +33 492969296.

Adresse internet: <https://www.marches-securises.fr>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

### 8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.

Département : Alpes-Maritimes.

Adresse postale : 18 avenue des fleurs.

Ville : NICE CEDEX 1.

Code postal : 06050.

Pays : FRANCE.

Point de contact: greffe.ta-nice@juradm.fr.

Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.

Téléphone: +33 489978600.

Télécopieur: +33 493557831.

Adresse internet: <https://nice.tribunal-administratif.fr>.

Url d'échange d'informations: <https://nice.tribunal-administratif.fr>.

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :36045464-94d3-444c-9892-24bbb14d3b53

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.

Date d'envoi de l'avis: 29/08/2025 à 17:02.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.